

en partenariat avec

Le conseil général du Nord  
Le conseil général du Pas-de-Calais  
Le conseil régional du Nord -Pas-de-Calais

et en lien avec

Le rectorat de l'académie de Lille  
L'inspection académique du Nord  
L'inspection académique du Pas-de-Calais

## **Appel à candidatures lancé en direction des artistes** dont la démarche interroge la question des conflits, de l'histoire, de la paix, de la mémoire, de l'héroïsme, ...

Sont particulièrement sollicités  
**les artistes plasticiens privilégiant le numérique, les artistes et les  
auteurs de littérature contemporaine hors les livres** (écriture en ligne, lecture-  
performance, slam, ...)

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique  
et culturelle menée en faveur des enfants et des jeunes du territoire  
de la communauté de communes Flandre Lys  
dans les départements du Nord et Pas-de-Calais

### **Cadre de la résidence-mission**

La communauté de communes Flandre Lys, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille, les inspections académiques du Nord et du Pas-de-Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec toutes les structures culturelles et associatives du territoire, dans la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA).

La communauté de communes Flandre Lys (CCFL) a depuis plusieurs années, initié et développé, avec le concours de l'éducation nationale et du ministère de la culture, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique.

Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place un CLEA intercommunal pour une période de trois ans prenant effet dès janvier 2014.

Outre le fait de concerner un territoire à la géographie atypique, à cheval entre le département du Nord et le département du Pas-de-Calais, ce présent CLEA est également singulier par la place qu'il accorde à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se succèdent deux résidences-mission d'artistes, une au printemps (de janvier à avril) et une à l'automne (de septembre à décembre), toutes deux à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, péri-scolaire et hors temps scolaire) mais également en direction des habitants du territoire dans leur ensemble.

En l'occurrence, ce présent appel à candidatures concerne la résidence-mission d'automne.

Cette résidence-mission concerne l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 8 communes que compose l'intercommunalité : Haverskerque, La Gorgue, Merville, Estaires, Laventie, Lestrem, Fleurbaix, Sailly/Lys.

Ce présent appel à candidatures est précisément destiné à rechercher un(e) artiste des arts plastiques privilégiant le numérique dans sa pratique ou un(e) auteur(e) de littérature contemporaine hors les livres (écriture en ligne, lecture-performance, slam, cinéma, ...)

## Qu'est-ce qu'une résidence-mission sur la Communauté de communes Flandre lys ?

Le principe de résidence-mission repose sur une **pleine disponibilité, durant quatre mois**, d'un artiste positionné de manière centrale sur un territoire donné. Elle repose aussi sur une diffusion intensive, à travers ce territoire, d'une part représentative de l'œuvre déjà accomplie et disponible de l'artiste-résident.

Cette diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, peut s'envisager dès l'amont de la période de résidence à proprement parler, se déploie tout au long de sa durée et peut tout aussi bien se poursuivre à son issue.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit, plus précisément de s'engager **artistiquement** dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique, donnant à voir et à comprendre, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre.

## Ceci se traduit, concrètement, au cours de la résidence-mission :

1/ par une première phase, d'une durée d'environ 15 jours. Cette phase est constituée de rencontres organisées avec des **équipes** d'enseignants et/ou des **équipes** de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités, ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste-résident(e).

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste-résident(e).

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter à l'artiste en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et plus largement les publics dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commencer à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident étant d'ailleurs largement invité à proposer sa propre dénomination*) un **geste artistique** à destination de cette jeunesse et au-delà, à destination de toute une population.

*N.B. Tout ceci indique clairement que l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e) à travailler avec des **équipes adultes** dans un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents, les jeunes et les habitants.*

*Ce sont un peu plus de 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident(e), durant son séjour avec pour perspective la construction conjointe de gestes artistiques.*

*La résidence-mission a vocation à s'adresser plus particulièrement à des **équipes** ou groupes de professionnels permettant ainsi de faire rayonner le plus largement possible, l'ensemble des actions co-réalisées.*

*Les différentes équipes se manifestent de manière très simple, lançant juste en direction de l'artiste-résident(e) une invitation à venir les rencontrer, sur leur lieu d'exercice professionnel.*

2/ par **une seconde phase**, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle l'artiste-résident (e) et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors scolaire préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Ces **gestes artistiques** sont conçus le plus souvent possible en prenant, au minimum, l'établissement scolaire, l'association ou la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe. Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les **gestes artistiques** se veulent toujours très simples.

Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas,
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. La consultation sur le site **Sous le Préau** des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord – Pas-de-Calais en atteste :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/souslepreau/>

S'ils se déploient, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, les **gestes artistiques** peuvent s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

*N.B. Ces formes d'intervention très diversifiées, de nature artistique, se différencient, des « traditionnels » ateliers de pratique artistique ou des classes à projet artistique et culturel qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes et d'autres financements.*

3/ Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, les premiers concernés.

Ainsi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion, est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste-résident (e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc). Mais ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste-résident (e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de cette résidence-mission, sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et non traditionnels, voire inédits. Il est intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives de l'artiste-résident (e).

## Enjeux et objectifs

► en lien avec les structures culturelles du territoire, permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire, jeunes et moins jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte et exigeante

► contribuer à développer l'esprit critique, la curiosité et l'imaginaire des enfants, des jeunes et des habitants du territoire.

► contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique « tout au long de la vie », cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs,

► contribuer, de manière concrète et significative, à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle initiés par les ministères de l'éducation nationale, de la culture et de la communication en garantissant ainsi une proximité avec un (e) artiste de référence et ses œuvres ;

► contribuer, à réduire ainsi, durablement, les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité de l'artiste-résident (e), sur sa mobilité aussi à travers le territoire de la communauté de communes de Flandre Lys, c'est pour qu'il (elle) puisse également expérimenter artistiquement avec la collaboration de nombreux professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. Professionnels qui ont, par ailleurs, une très appréciable aptitude au travail en équipe et donc au partage et à la démultiplication des effets d'une telle présence.

C'est ainsi que sur la base d'une coopération développée entre l'artiste, le réseau des structures culturelles du territoire et les différents professionnels déjà cités, il peut être garanti à chaque enfant, chaque jeune, chaque habitant :

– la possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail de l'artiste-résident (e), de se l'approprier.

– la possibilité d'être sensibilisé aux processus de création que cet(te) artiste et ce travail mettent en œuvre

– la possibilité de percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui de l'artiste en tant que catalyseur d'énergie, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier le questionnant et le re-questionnant en permanence

## Le territoire concerné :

Le territoire sur lequel s'exerce cette résidence mission est donc celui de la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL). Elle compte une population d'environ 34 760 habitants et regroupe 8 communes (Haverskerque, Laventie, La Gorgue, Merville, Estaires, Lestrem, Fleurbaix, Sailly/Lys) et s'étale sur 13 000 hectares.

Ce territoire est par ailleurs traversé par 3 circonscriptions scolaires différentes : « Béthune 4 », «Dunkerque-Bailleul », « Dunkerque-Hazebrouck ».

Cela représente pour l'enseignement public:

- 20 écoles élémentaires et maternelles,
- 3 collèges (Estaires, Merville, Laventie),
- 1 lycée d'enseignement général et professionnel (Estaires)

Pour l'enseignement privé (sous contrat) :

- 3 collèges (Estaires, Merville et Laventie)
- 10 écoles élémentaires et maternelles,
- 1 lycée professionnel (CREP Estaires)

Ces différents établissements d'enseignement sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de **gestes artistiques**.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliqués dans l'action, de la même manière.

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif :

- l' Espace Robert Hossein (cinéma, médiathèque, sonothèque)
- les Écoles de Musique
- le réseau de lecture publique (8 médiathèques/bibliothèques)

Peuvent être aussi des partenaires de la résidence-mission :

- le réseau d'associations de pratiques en amateurs (histoire locale, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques,...)
- les Conseils Municipaux de Jeunes ou le Conseil des Sages d'Estaires
- les Maisons de retraite du Territoire
- les Garderies, Halte garderies, RAM et des Centres de loisirs communaux ainsi que l'ensemble des associations communales engagées dans le secteur de la Jeunesse
- l' Association Sac au Dos – Merville
- la Ferme des Loisirs – Lestrem
- la Maison des Loisirs – Laventie
- la Maison pour Tous - La Gorgue
- les A.L.S.H (dans les 8 communes)
- la MJC et l'Association Familiale- Fleurbaix
- La Maison d'enfants Saint Victor – Merville
- le Foyer Val de Lys – Merville
- la Maison des jeunes - Sailly sur la Lys
- (...)

Parmi cet ensemble, les structures de loisirs et les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, sont particulièrement susceptibles de s'impliquer dans l'action.

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire d'action, le site de la communauté de communes peut être utilement consultés :

[www.cc-flandrelys.fr](http://www.cc-flandrelys.fr)

## Pilotage de la résidence-mission :

Dans le cadre du C.L.E.A, la communauté de communes de Flandre Lys( et plus précisément sa commission Jeunesse-Culture et son service Jeunesse-Culture) qui en est l'opératrice :

- assure la coordination générale et le suivi des différents axes/composantes du C.L.E.A. ;
- mobilise tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le C.L.E.A.
- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans la découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident;
- rémunère l'artiste-résident ;
- gère la communication générale autour de la résidence-mission.

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste retenu(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des **gestes artistiques** avec notamment le concours des conseillers pédagogiques et des enseignants missionnés.
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenue (e). C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé « la 27e heure artistique » qui est ici en jeu (\*).

(\*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord- Pas- de- Calais / académie de Lille, la « 27e heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Il est avéré qu'une telle instance et un tel préalable facilitent énormément l'appropriation d'une résidence-mission et, en particulier, les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de la construction conjointe de **gestes artistiques**.

*Autant que possible, la «27ème heure artistique » s'ouvre à tous les autres professionnels impliqués dans le CLEA.*

L'ensemble de ces acteurs, avec la DRAC Nord-Pas de Calais, et aussi avec les différents partenaires et structures désireux de s'inscrire dans le cadre du C.L.E.A., de cette résidence-mission, sont réunis sous la forme d'une coordination permanente.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire : en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste qui sera retenu (e) : en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre, Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté de communes Flandre Lys en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire), structures culturelles, socio- culturelles, d'action sociale, ... pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes Flandre Lys et coordonnée par son service communication.

## A propos du présent appel à candidatures

Il est recherché en vue d'une résidence-mission, qui va s'exercer sur le territoire de la communauté de communes Flandre Lys, un(e) **artiste plasticien privilégiant dans son travail et sa recherche, le numérique, ou un(e) auteur(e) de la littérature contemporaine hors les livres (écriture en ligne, lecture-performance, slam, etc.)**

Pour information, parmi l'ensemble des actions qu'elle impulse et soutient, la communauté de communes a souhaité mener un travail dans la durée avec ses partenaires locaux autour de l'identité du territoire, de l'histoire et du patrimoine, en abordant notamment à l'occasion des commémorations de la grande guerre la question des conflits, de l'héroïsme, de la paix, de la mémoire ... de manière contemporaine.

L'artiste-candidat(e) est invité(e), s'il le souhaite, à prendre en compte ces éléments dans son dossier de candidature.

L'artiste candidat(e), français(e) ou étranger(e), doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de sa production artistique le plus grand nombre des acteurs du territoire, qu'ils appartiennent au secteur éducatif, culturel, associatif, social, etc.

## Période et durée de la résidence-mission

La durée de cette résidence-mission est de 4 mois, soit dix-sept semaines et demie, à raison de cinq à six jours de présence par semaine. L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire intercommunal.

La période de résidence est prévue **du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 16 janvier 2015**.

Soit, d'abord une première période courant du **1<sup>er</sup> septembre 2014 au 19 décembre 2014 inclus** puis une interruption du **20 décembre 2014 au 4 janvier 2015**

Et une seconde période courant du **5 janvier 2015 au 16 janvier 2015 inclus**.

## Conditions financières

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une rémunération brute (toutes charges, taxes et cotisations comprises) qui ne pourra excéder 24 000 euros pour les quatre mois, soit dix-sept semaines et demie. Étant ici précisé que le souhait des partenaires est de se rapprocher le plus possible d'une rémunération nette mensuelle de 3 000 euros.

Ceci recouvre son temps de présence exclusive avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de **gestes artistiques**, la diffusion de ses œuvres dans laquelle il(elle) est impliqué(e) physiquement, la diffusion de ses œuvres autonomes.

Ce sont la communauté de communes Flandre Lys et la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) du Nord Pas-de-Calais qui prennent en charge le coût de cette rémunération.

Par ailleurs, la communauté de communes Flandre Lys prend en charge l'hébergement de l'artiste, les frais annexes liés à la diffusion de ses œuvres (lorsqu'ils ne peuvent pas être pris en charge par la structure d'accueil ou dans le cas de présentation en lieux non dédiés à la culture).

La communauté de communes Flandre Lys met à disposition de l'artiste un véhicule de service lui permettant de se déplacer, en toute autonomie, de son lieu d'hébergement sur le territoire, aux structures et aux lieux d'intervention du territoire intercommunal. Un cahier de bord doit être tenu. Elle prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF 2ème classe, en France métropolitaine).

Les frais de repas sont à la charge de l'artiste,

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue de la « 27e heure artistique » si elle intervient avant la période de résidence à proprement parler.

## Le cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste et ceux de la communauté de communes de Flandre Lys est signé avant le début de la résidence.

Le principe de résidence-mission impliquant, rappelons-le, une importante diffusion de la production artistique déjà réalisée par l'artiste retenu(e), cet(te) dernier(e) est invité(e) à établir une liste des œuvres disponibles à cet effet pendant la durée de la résidence. Selon la nature de ces œuvres, productions ou formes, les modalités et lieux de diffusion, les transports, les lieux et conditions, le cas échéant, de stockage sont étudiés et contractualisés, selon le cas avec la communauté de communes Flandre Lys et/ou avec les différents lieux de diffusion.

La valeur maximale d'assurance des œuvres de l'artiste contractualisée par la CCFL ne pourra excéder 50 000 euros.

## Candidature

Pour cette résidence-mission, il est recherché un(e) **artiste relevant des arts plastiques privilégiant le numérique dans sa pratique ou un(e) auteur(e) de littérature hors les livres (écriture en ligne, lecture-performance, slam, ...)** et dont la démarche s'inscrit dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste est invité(e) à mettre également en avant, le cas échéant, son intérêt et/ou la prise en compte dans son travail, des questions relatives à la notion de conflits, de paix, de violence, d'héroïsme, ...

Français ou Étranger, l'artiste-candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il ou elle est obligatoirement détenteur (trice) d'un permis de conduire, en cours de validité.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

## Les éléments à fournir sont :

- un dossier artistique présentant la démarche artistique du (de la) candidat(e) et ses productions/œuvres
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission (\*) ;
- les éventuelles pistes que propose le (la) candidat (e) en vue de la réalisation de **gestes artistiques** (\*) ;
- une liste des œuvres disponibles pour la diffusion, pendant, avant ou après (à préciser) le temps de résidence.

(\*) **Il est rappelé, toutefois**, qu'il n'y a pas de projet à produire. Ce présent appel à candidatures et le cahier des charges précis qui y est intégré faisant déjà état d'un projet et d'une forme dans lesquels le (la) candidat (e) est invité (e) à inscrire, les colorants de son imaginaire, de sa recherche, de sa démarche.

La date limite pour l'envoi de son dossier est fixé au **30 mars 2014**.

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF

Il est adressé à la boîte électronique suivante : **contact@cc-flandrelys.fr** et en copie à **catherine.willems@cc-flandrelys.fr**  
(sujet : **C.L.E.A Flandre Lys** suivi du **nom** du candidat ou de la candidate)

Les candidatures sur support physique sont à envoyer à :

Madame Catherine WILLEMS  
Service Jeunesse-Culture  
Communauté de communes Flandre Lys  
500 rue de la Lys  
59253 LA GORGUE

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'envoyeur(se).

A l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-mission C.L.E.A., il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats(e)s pré-sélectionné(e)s.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront au cours du mois d'avril 2014.

Le comité de pilotage sera alors en mesure d'annoncer le nom de l'artiste-résident(e) retenu(e) avant **le 15 mai 2014**.

**Pour plus d'informations:**

Madame Catherine WILLEMS  
Service Jeunesse-Culture  
Communauté de communes Flandre Lys  
500 rue de la Lys  
59253 LA GORGUE

Téléphone : 03 28 50 14 90